VOTRE GARANTIE WINE CELL'R

L'appareil doit avoir été utilisé dans les conditions normales recommandées par le fabricant. **Une preuve de la date d'achat est requise** pour obtenir le service de garantie, **ainsi que le numéro de série de l'appareil** (collant blanc à l'intérieur, en bas à droite. Ex. : 2020010123, voir P.44). Toutes les réparations sous garantie sont effectuées par notre centre de réparation autorisé, en tenant compte des conditions et exclusions décrites plus bas. Garantie applicable au Canada seulement.

Garantie limitée 2 ans sur pièces et main-d'œuvre

Wine Cell'R fournira à son gré toutes les pièces qui se révèlent défectueuses en raison d'un vice de matière ou de fabrication et fournira également sans frais la main-d'œuvre et les services de réparation pour remplacer lesdites pièces défectueuses, et ce, 2 ans à compter de la date d'achat.

Garantie limitée de 3 ans sur le compresseur

Pendant les 2 premières années de la garantie (à compter de la date d'achat) Wine Cell'R remplacera le compresseur défectueux gratuitement, pièces et main-d'œuvre, en autant que l'appareil aura été installé et utilisé suivant le mode d'emploi fourni avec l'appareil.

Pendant la troisième année de garantie, Wine Cell'R remplacera uniquement le compresseur. Les frais de main-d'œuvre, de transport ou autres seront aux frais de l'acheteur. Dans le cas où il faille ramener l'appareil en atelier, le coût du transfert et du retour au domicile est aux frais de l'acheteur.

Une garantie prolongée peut être disponible pour un coût supplémentaire au moment de l'achat. Veuillez vous informer auprès de votre détaillant.

Au cours de la période de garantie limitée, Wine Cell'R réparera ou remplacera à sa discrétion tout appareil qui ne fonctionne pas selon les spécifications du fabricant. Wine Cell'R se réserve le droit de substituer des matériaux sensiblement similaires dans le cas où des matériaux ne sont pas disponibles au moment où le service de garantie est effectué.